

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFEAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n° 2025-05-63

Date de la convocation : 23 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de procurations : 5  
Votes : 19

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le deux septembre deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan.

**Procurations :**

THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc  
LESCANNE Etienne, procuration à BESSON Hélène  
EBOLI Laure, procuration à MERLE Evelyne  
SANTIAGO François, procuration à TEYSSIER Michel  
ORIOU Jessica, procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250902-2025-05-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

**Absent excusé :** MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :** LARGERON Olivier

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE  
CAMPING**

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal le projet de Décision Modificative n°2 du budget principal et du budget annexe camping 2025.

Section	Sens	Chap.	Article	Crédits supplémentaires à voter	
				Recettes	Dépenses
Investissement	Recettes	024	024 – 2406	+ 600 €	
Investissement	Dépenses	21	2135 – 2504		+ 600 €
			<b>TOTAUX</b>	<b>+ 600 €</b>	<b>+ 600 €</b>

Section	Sens	Chap.	Article	Crédits supplémentaires à voter	
				Recettes	Dépenses
Fonctionnement	Dépenses	011	6064 - Fournitures administratives		-150 €
Fonctionnement	Dépenses	65	6588 – Autres charges de gestion courante		+ 150 €
			<b>TOTAUX</b>	<b>+ 0 €</b>	<b>+ 0 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette proposition de Décision Modificative n°2 du budget principal et du budget annexe camping 2025.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 2 septembre 2025.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance  
Olivier LARGERON